

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.

(AMENDEMENTS.)

(62)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, s'élevait à fr. 22,025,984 »

Le projet révisé monte à fr. 23,010,661 »

AUGMENTATION . . . fr. 2,984,677 »

Elle résulte :

1^o du transfert des crédits concernant l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, rattachée au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique par arrêté royal du 26 août 1888 . fr. 2,613,376 »
dont il faut déduire le crédit afférent à la carte géologique, soit 112,000 francs, qui continue de figurer au Budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, ci . . 112,000 »

RESTE . . fr. 2,501,376 »

2^o du transfert d'une somme de 82,483 »
relative aux crédits de l'Administration centrale en ce qui concerne le service des Sciences, Lettres et Beaux-Arts;

3^o d'augmentations de crédit s'élevant à 400,818 »

TOTAL ÉGAL . . . fr. 2,984,677 »

Il est à remarquer que les augmentations de crédit à concurrence de 400,818 francs, comparativement au projet de Budget primitif, ne sont pour la plupart que la reproduction d'augmentations votées au Budget de l'exercice 1888.

Les amendements apportés au projet de Budget primitif se justifient comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr. 438,500 »

— — — — — amendé 511,900 »

AUGMENTATION . . . fr. 73,600 »

La somme de 73,600 francs provient :

1^o Du transfert du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., au Budget de l'Intérieur, etc., de la somme nécessaire pour payer les traitements du personnel de l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts fr. 70,600 »

2^o D'un transfert de l'article 16 du Budget de l'Intérieur destiné à permettre l'admission dans les cadres du personnel d'un employé rémunéré sur les fonds de la statistique générale 3,000 »

SOMME ÉGALE . . . fr. 73,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses; frais du bulletin du Ministère.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	53,000 »
— — — — amendé	63,000 »
AUGMENTATION . . . fr.	8,000 »

Un crédit de 6,000 francs a été transféré du Budget de l'Agriculture, pour couvrir les dépenses afférentes à l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts rattachée au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le surplus est destiné à pourvoir aux frais d'impression de l'Annuaire du personnel pour l'année 1889 et aux frais du déménagement de l'Administration des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	12,000 »
— — — — amendé	14,933 »
AUGMENTATION. . . fr.	2,933 »

La somme de 2,933 francs représente exactement le montant des traitements de disponibilité payés à des agents de l'Administration des Beaux-Arts, Sciences et Lettres. Le Budget du Département de l'Agriculture a été réduit de pareille somme.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	6,800 »
— — — — amendé	6,300 »
DIMINUTION. . . . fr.	500 »

La diminution à proposer aurait dû être de 800 francs, le crédit voté pour l'exercice 1888 — à maintenir au projet de Budget de 1889 — ayant été réduit à 6,000 francs; mais par suite du transfert au Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique d'un crédit de 300 francs affecté à l'Administration des Sciences, etc., cette diminution est réduite à 500 francs.

ART. 7. — *Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	14,000 »
— — — — amendé	15,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	1,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Gouvernement sollicite cette augmentation en vue de porter à 7,000 fr. le traitement de l'inspecteur des cours de gymnastique.

ART. 8. — *Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	6,000 »
— — — — — amendé	8,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	2,000 »

Le Gouvernement a reconnu l'utilité de faire inspecter chaque année un certain nombre d'écoles primaires. Il chargera de ce soin l'inspecteur de la gymnastique qui assistera également à un certain nombre de conférences d'instituteurs, afin d'y exposer la méthode d'enseignement de la gymnastique. L'augmentation proposée permettra de liquider les frais de déplacement occasionnés de ce chef.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 9. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	52,640 »
— — — — — amendé	53,340 »
AUGMENTATION. . . . fr.	700 »

La somme de 700 francs est transférée du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

ART. 13. — *Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	7,512 »
— — — — — amendé	7,361 »
DIMINUTION fr.	151 »

Diminution justifiée par la réalité des faits.

ART. 14. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	60,415 »
— — — — — amendé	91,450 »
AUGMENTATION. . . . fr.	31,035 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit a été porté à 90,000 francs par la loi du Budget de l'exercice 1888, afin de permettre au Gouvernement de venir en aide aux instituteurs démissionnaires en 1879. Il doit en outre s'accroître de 1,450 francs transférés du Budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et représentant le montant des secours accordés à d'anciens employés et à des veuves d'employés ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Vérification des registres de population, frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; traductions.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	10,000 »
— — — — — amendé	7,000 »
DIMINUTION fr.	3,000 »

La somme de 3,000 francs est transférée à l'article 2 (personnel de l'administration centrale) à l'effet de nommer dans les cadres un employé rémunéré sur les fonds de la statistique générale.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 18. — *Traitement des gouverneurs, des membres des Députations permanentes et des greffiers des provinces.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	438,800 »
— — — — — amendé	449,800 »
AUGMENTATION. . . . fr.	11,000 »

La somme de 449,800 francs correspond au montant du crédit porté au Budget de l'exercice 1888.

ART. 19. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	1,041,326 »
— — — — — amendé	1,053,426 »
AUGMENTATION. . . . fr.	14,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit, évalué d'abord à la somme de 1,041,326 francs, a été porté à 1,033,426 francs, par la loi du Budget de l'exercice 1888.

CHAPITRE V.

MILICE.

ART. 26. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	108,000	»
— — — — amendé	106,000	»
DIMINUTION . . . fr.	2,000	»

La somme de 106,000 francs est celle qui a été votée au Budget de 1888.

ART. 27. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	26,000	»
— — — — amendé	24,000	»
DIMINUTION . . . fr.	2,000	»

On estime que la dépense ne dépassera pas, en 1889, le chiffre de 24,000 francs.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 30. — *Magasin central d'armement et d'équipement, etc.*

Les mots « frais divers » ont été supprimés dans le libellé de cet article, conformément au désir exprimé par la section centrale (séance du 20 mars 1888).

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 38. — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1^{er} novembre 1864, etc.*

Le libellé de cet article a été rectifié conformément au texte adopté pour le Budget de l'exercice 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	100,000 »
— — — — — amendé	131,500 »
AUGMENTATION. . . . fr.	31,500 »

Le crédit de 131,500 francs est la reproduction de celui qui a été voté pour l'exercice 1888.

CHAPITRE XI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 44. — Les mots : *Frais de conférences pour les élèves droguistes* disparaissent du libellé de l'article 44, litt. g.

Les droits d'inscription payés par les élèves qui suivent ces conférences seront portés au chapitre II du titre 1^{er} du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. Cette recette suffira désormais pour faire face aux dépenses de personnel et de matériel relatives aux conférences.

Les 2,000 francs qui étaient de ce chef, à charge du crédit du service de santé, seront affectés au nouveau service de surveillance et de laboratoire à organiser pour la recherche des falsifications des denrées alimentaires. On propose, en conséquence, de les maintenir au projet de Budget sous la rubrique : *Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires* et d'en faire l'objet d'un littéra spécial qui remplacera celui des *frais de conférences pour les élèves droguistes*.

Des propositions plus complètes et plus précises, mises en rapport avec le projet de loi relatif aux falsifications des denrées alimentaires que le Gouvernement a l'intention de soumettre aux Chambres, seront formulées dans le projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1890.

Mais il importe de prévoir, dès l'année 1889, l'affectation du crédit du service de santé à cet objet nouveau. La garde et l'entretien des appareils du laboratoire qui a été organisé au Grand Concours, ainsi que les expériences auxquelles l'administration du service de santé va se livrer pour arrêter le manuel de la composition normale des principales denrées et boissons sujettes à falsification, nécessiteront spécialement quelques dépenses auxquelles il pourra être pourvu, grâce aux modifications de libellé proposées ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 48. — *Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 1,174,020 »
— — — amendé	1,186,200 »
AUGMENTATION. . . .	fr. 12,180 »

Cette différence représente le montant de l'augmentation introduite par amendement, dans la séance de la Chambre du 17 avril 1888, au Budget de l'exercice 1888.

Il a paru utile de compléter le libellé de l'article pour permettre, le cas échéant, la liquidation des traitements alloués aux membres du personnel universitaire mis en disponibilité.

ART. 49. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 278,500 »
— — — amendé	288,500 »
AUGMENTATION. . . .	fr. 10,000 »

Le premier paragraphe de la note explicative qui précède est applicable à l'article 49.

Dans le but de satisfaire à un désir exprimé par la Cour des Comptes, le Gouvernement demande que les mots « y compris les salles de clinique », qui figuraient dans le projet primitif, soient remplacés par les mots : « y compris le service des cliniques ».

ART. 51. — *Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 55,000 »
— — — amendé	60,000 »
AUGMENTATION. . . .	fr. 7,000 »

Le nombre des récipiendaires qui se présentent aux deux sessions ordinaires devant le jury central augmente constamment.

En 1887, le crédit dont il s'agit a dû être augmenté de 6,000 francs par voie de crédit supplémentaire. Le découvert auquel il y aura lieu de faire face en 1888 sera d'environ 7,000 francs pour les deux sessions précitées. Cette dépense sera compensée d'ailleurs en partie par le produit des inscriptions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 53 (ancien). — *Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	8,500 »
— — — — amendé	»
DIMINUTION. . . . fr.	8,500 »

La suppression des indemnités dont il s'agit a été décidée par la Chambre dans sa séance du 17 avril 1888.

ART. 57 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du 13^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	»
— — — — amendé	7,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000 »

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

Pour satisfaire au vœu de la Législature, le 13^e rapport triennal, qui comprendra les années 1886, 1887 et 1888, paraîtra dans le courant de l'année 1889.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 62. — *Écoles et sections normales. Personnel. Traitements ou indemnités.*
Littera c : *École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	50,598 »
— — — — amendé	52,598 »
AUGMENTATION. . . . fr.	2,000 »

L'augmentation est destinée à parfaire le traitement d'un maître de conférences pour la langue néerlandaise aux cours normaux flamands institués à Gand.

L'ensemble du crédit porté à l'article 62 est de 172,513 francs ensuite de cette augmentation.

ART. 63. — *Écoles et sections normales. Matériel. Bourses, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	37,850 »
— — — — amendé	51,580 »
DIMINUTION fr.	6,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il a été admis, en principe, qu'aucune bourse nouvelle ne serait plus accordée, sauf pour les sections germaniques, mais que les bourses anciennes seraient maintenues jusqu'à extinction.

Dans ces conditions, il y a lieu de réduire le litt. f de l'art. 63 du Budget de 1889, d'une somme de 6,230 francs et de ramener ainsi le crédit de 20,830 francs au chiffre de 14,600 francs, qui serait réparti en bourses de la manière suivante :

Sections normales flamandes, à Gand	fr.	5,600	»
École normale des humanités, à Liège.		7,000	»
Plus une bourse de voyage		2,000	»
TOTAL.	fr.	14,600	»

ART. 66. — *Athénées et écoles moyennes de l'État. Subsidés, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	3,093,736	»
— — — — — amendé		3,141,364	»
AUGMENTATION.	fr.	48,808	»

Cette augmentation est sollicitée pour permettre la nomination de professeurs à désigner conformément aux nouveaux programmes et règlements.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 81. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitement de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	774,643	»
— — — — — amendé		745,291	»
DIMINUTION	fr.	29,354	»

Le crédit de 652,450 francs demandé au projet de Budget de l'exercice 1889 (art. 81, litt. a) pour payer le traitement du personnel des établissements normaux de l'État, peut être réduit à 591,000 francs par suite de la suppression de la section normale d'instituteurs à Bruges et de l'école normale d'institutrices à Gand. D'autre part, il a fallu augmenter de 32,096 francs le crédit relatif aux traitements de disponibilité, afin d'être en mesure de payer le traitement d'attente auquel ont droit certains membres du personnel des deux établissements supprimés (litt. b, voir l'annexe A).

ART. 84. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	93,077	»
— — — — — amendé		89,877	»
DIMINUTION	fr.	3,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la suppression des écoles normales de l'État à Bruges (instituteurs) et à Gand (institutrices). (Voir l'annexe B.)

ART. 88. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'art. 4, 5^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire) etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	8,397,500 »
— — — — — amendé	8,672,500 »
AUGMENTATION . . . fr.	275,000 »

Ce chiffre est la reproduction de l'augmentation votée en séance de la Chambre des Représentants du 17 avril 1888, au Budget de l'exercice 1888.

Bien que cette augmentation n'ait été votée que comme charge temporaire, le Gouvernement croit devoir en reproduire la demande pour l'exercice 1889.

ART. 90. — *Musée scolaire national ; personnel, traitements et indemnités.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	19,800 »
— — — — — amendé	17,700 »
DIMINUTION . . . fr.	2,100 »

Cette diminution se justifie par le passage d'un huissier du Musée scolaire à l'Administration centrale.

CHAPITRES XV ET XVI.

LETTRES ET SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les chapitres XV et XVI du projet de Budget révisé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, comportent des crédits transférés du projet du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Ces transferts, s'élevant à 2,585,159 francs, sont la conséquence de l'arrêté royal du 26 août 1888, qui rattache l'Administration des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Il n'est fait d'exception que pour le crédit de 112,000 francs affecté à l'exécution de la carte géologique détaillée de la Belgique, qui continuera de figurer au Budget de l'Agriculture, au chapitre des crédits destinés aux services de l'Administration des Mines.

Les seuls changements qui soient proposés quant aux crédits transférés portent sur les articles 96 et 112. Ils sont justifiés ci-après.

ART. 94. — Le libellé de cet article est complété de la manière suivante :
Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.

Un office international est institué à Berne. Les dépenses qui en résultent sont supportées en commun par les pays qui ont adhéré à l'Union. Elles sont

NOTE PRÉLIMINAIRE.

évaluées à 60,000 francs, chiffre qui ne pourra être dépassé jusqu'à nouvelle décision. La part contributive de la Belgique est fixée à 2,500 francs; en tenant compte de quelques frais accessoires pour impression, traduction, achats d'ouvrages, etc., on estime que l'accession de la Belgique à l'Union occasionnera une dépense de 3,000 francs environ. L'imputation pourra en être faite sur l'article 94, sans augmentation de crédit.

ART. 96 (littéra a). — *Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local. Publication des anciens monuments de la littérature flamande, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	21,000 »
— — — — — amendé	23,600 »
AUGMENTATION. . . fr.	2,600 »

Cette différence représente le montant de la somme qui a été ajoutée au crédit primitif par la loi budgétaire du 28 mars 1888. Le crédit voté pour l'exercice 1888 est maintenu pour 1889.

CHAPITRE XVI.

BEAUX-ARTS.

ART. 112. — *Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. Musée moderne; surveillance, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	39,600 »
— — — — — amendé	44,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	4,400 »

Le crédit de 44,000 francs correspond à l'allocation votée pour l'exercice 1888.

CHAPITRE XVII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 126. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	6,000 »
— — — — — amendé	6,500 »
AUGMENTATION. . . fr.	500 »

Cette augmentation résulte du transfert opéré du Budget de l'Agriculture à celui de l'Intérieur.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

		En plus		En moins
		Transferts	Augmentations	Diminutions
ART.	2	70,600	»	»
	3	6,000	2,000	»
	5	2,933	»	»
	6	306	»	800
	7	»	1,000	»
	8	»	2,000	»
	9	700	»	»
	13	»	»	151
	14	1,450	29,583	»
	17	»	11,000	»
	19	»	14,100	»
	26	»	»	2,000
	27	»	»	2,000
	39	»	31,500	»
	48	»	12,180	»
	49	»	10,000	»
	51	»	7,000	»
	53 (ancien) .	»	»	8,500
	57	»	7,000	»
	62	»	2,000	»
	63	»	»	6,250
	66	»	45,808	»
	81	»	»	29,354
	84	»	»	5,200
	88	»	275,000	»
	90	»	»	2,100
	94 à 107 . .	809,473	2,600	»
	108 à 125 . .	1,691,903	4,400	»
	126	500	»	»
		2,583,859	457,173	
		3,041,032		56,355
		En plus 2,984,677		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE A.

ART. 81, litt. a. — *Traitements et indemnités du personnel
des établissements normaux de l'État.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	Somme annuelle nécessaire aux traitements.	Observations.
<i>Instituteurs.</i>		
École normale de Gand	51,400 °	
— Lierre	47,500 °	
— Mons.	59,900 °	
— Nivelles	48,800 °	
— Verviers	58,900 °	
Section normale de Couvin.	27,600 °	
— Huy	37,150 °	
— Virton	35,500 °	
<i>Institutrices.</i>		
École normale de Bruges.	41,150 °	
— Liège	50,650 °	
— Tournai	36,500 °	
Section normale d'Andenne	39,600 °	
— Arlon.	36,900 °	
— Bruxelles	46,050 °	
TOTAL.	577,200 °	
Suppléments de traitement ou indemnités	13,800 °	
TOTAL.	591,000 °	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE B.

ART. 84. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales et des sections normales primaires.*

	Bruges (Dyver supp.)	4,000 »	
	Verviers	4,050 »	
	Hasselt (supp.)	8,000 »	
Loyer des locaux	Andenne	3,800 »	
	Arlon.	8,000 »	
	Bruxelles.	13,250 »	
	Louvain (supp.)	9,000 »	
			49,200 »
Entretien des immeubles — Réparations locatives (14 écoles à 500 francs)			7,000 »
Matériel. — Renouvellement du mobilier, des literies et du linge. — Achat et entretien des livres et des collections. — Achat des produits chimiques nécessaires à l'enseignement des sciences. — Reliures des livres. — Frais de bureau. — Entretien des jardins et achats de plantes. — Achat des matières premières pour l'enseignement des travaux manuels. (13 écoles à 2,100 francs + 1 école à 1,800 francs)			20,100 »
Chauffage et éclairage.			3,700 »
	Andenne	56 »	
Taxes communales. — Contributions foncières. — Frais d'assurances des bâtiments loués par l'État.	Bruxelles.	616 »	672 »
	Bruges (supp.)	205 »	205 »
			80,877 »

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II ,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de vingt-cinq millions dix mille six cent soixante et un francs (25,010,661 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(78)

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	645,133 .
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	511,900 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	63,000 .	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	14,933 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,300 .	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	15,000 .	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	8,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	53,340 .	429,935 .
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889.	241,059 .	
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889	775 .	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000 .	
13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,361 .	
A REPORTER. . . . fr.		338,535 .	1,075,118 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	338,535 »	1,075,118 •
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	91,450 »	
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	7,000 »	30,600 •
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 »	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité		
	Province d'Anvers	108,860 »	
	— de Brabant.	138,720 »	
	— de la Flandre occidentale	139,760 »	
	— de la Flandre orientale	137,000 »	
	— de Hainaut.	126,500 •	
	— de Liège	122,720 »	1,055,426 »
	— de Limbourg	88,610 »	
	— de Luxembourg	76,000 •	
	— de Namur	102,000 •	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires	15,256 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,505,226 »	1,105,718 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,505,226 »	1,105,718 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,000 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 211,500 »		2,309,026 »
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1880 15,000 »		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
23	Révision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,414,744 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,414,744 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	106,000 •	130,000 •
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	24,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	CARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers.	25,500 •	135,200 •
29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 •	
30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliure . .	10,500 •	
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
33	Personnel permanent du Tir national	3,200 •	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,713,944 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,713,944 •
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. .	17,000 •	20,000 •
37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	3,000 •	
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . .	200,000 •	331,500 •
	La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.		
39	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	131,500 •	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	2,082,000 •
41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 •	
42	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
43	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,147,444 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	0,147,444 •
	CHAPITRE XI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires	200,000 •	233,500 •
45	Académie royale de médecine.	33,500 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . .	1,000 •	1,651,900 •
47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 •	
48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,186,200 •	
49	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	288,500 •	
50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 •	
51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	60,000 •	
52	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 •	
53	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 •	
54	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 •	
55	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 •	
56	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 •	
57	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	7,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	8,032,844 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	8,032,844 .
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 .	
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 .	
60	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indem- nités	24,200 .	
61	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémuné- rations; frais de bureau	10,800 .	
62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indem- nités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,513 .	
63	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	51,580 .	
64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 .	
65	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 .	3,782,048 .
66	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges com- munaux	3,141,564 .	
67	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 .	
68	Écoles moyennes. — Bourses.	55,000 .	
69	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 .	
	A REPORTER. fr.	3,639,728 .	11,814,892 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,639,728 »	11,814,892 »
70	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 »	
71	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
72	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 »	
73	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . .	65,000 »	
74	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
75	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	
76	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000 »	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 »	
78	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 »	
79	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	413,523 »	
80	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
81	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	745,291 »	
82	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 »	10,680,893 »
83	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	
84	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	89,877 »	
85	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,050,493 »	22,495,785 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,650,495 •	22,495,785 •
86	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 •	
87	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
88	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes.	8,072,500 •	
89	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 •	
90	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	17,700 •	
91	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 •	
92	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 •	
93	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	15,000 •	
CHAPITRE XV.			
LETTRES ET SCIENCES.			
94	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	151,100 •	
95	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des		
	A REPORTER. fr.	151,100 •	22,495,785 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	151,100 .	22,495,785 .
	chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle;	108,073 .	
96	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	23,600 .	
97	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 .	
98	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	55,750 .	
99	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 .	
100	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 .	
101	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 .	812,075 .
102	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 .	
103	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 .	
104	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 .	
105	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 .	
106	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 .	
107	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 .	
CHAPITRE XVI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
108	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands		
	A REPORTER. fr.		23,307,858 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		23,307,858 •
	concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 •	
100	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 •	
110	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
111	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	420,080 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
112	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	44,000 •	
113	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 •	
114	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 •	
115	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	30,400 •	
	<i>Monuments publics.</i>		1,606,303 •
116	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
117	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	
	A REPORTER . . . fr.	1,186,590 •	25,004,161 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,186,599 "	25,004,161 "
118	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 "	
119	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 "	
120	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 "	
121	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
122	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	104,820 "	
123	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 "	
124	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 "	
125	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 123 à l'art. 111 du Budget).	173,000 "	
CHAPITRE XVII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
126	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,500 "	6,500 "
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.		25,010,681 "

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																														
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																
1	a.	Traitement du Ministre — des fonctionnaires, employés et gens de service 505,900																																																																														
<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>6</td><td>"</td><td>0,000 à 12,000</td><td>65,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>"</td><td>10,000</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>5</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>40,600</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>1</td><td>"</td><td>2,500</td><td>2,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>9</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>55,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>71,600</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>136 700</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>27</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,000</td><td>54,000</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>2</td><td>"</td><td>"</td><td>2,500</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>39</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>50,900</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>505,900</td><td></td></tr></tbody></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	6	"	0,000 à 12,000	65,000		Inspecteur général	1	"	10,000	10,000		Directeurs	5	"	Max. 8,000	40,600		Inspecteur	1	"	2,500	2,500		Chefs de division	9	"	Max. 6,500	55,500		Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	71,600		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	136 700		Commis d'ordre	27	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	54,000		Employés temporaires	2	"	"	2,500		Huissiers et gens de service	39	"	800 à 2,400	50,900						505,900	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																											
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																												
Directeurs généraux	6	"	0,000 à 12,000	65,000																																																																												
Inspecteur général	1	"	10,000	10,000																																																																												
Directeurs	5	"	Max. 8,000	40,600																																																																												
Inspecteur	1	"	2,500	2,500																																																																												
Chefs de division	9	"	Max. 6,500	55,500																																																																												
Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	71,600																																																																												
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	136 700																																																																												
Commis d'ordre	27	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	54,000																																																																												
Employés temporaires	2	"	"	2,500																																																																												
Huissiers et gens de service	39	"	800 à 2,400	50,900																																																																												
				505,900																																																																												
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000																																																																														
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 38,000																																																																														
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000																																																																														
4	a.	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																														
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																														
6	a.	Frais de route et de séjour; missions																																																																														
A REPORTER. . . . fr.																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
541,900	438,500	73,600	»	438,300	424,290 »	
63,000	55,000	8,000	»	55,000	62,013 48	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,998 07	
14,955	12,000	2,955	»	15,578	17,209 70	
6,500	6,000	500	»	6,800	2,779 80	
622,155.	537,500	84,855	»	539,678	532,581 05	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
7	•	REPORT. fr.					
		Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Art du dessin	4 (1)	"	(2) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints.
		Gymnastique.	1	"	"	7,000	(2) Part relative aux services mixtes de l'enseignement moyen et primaire.
						15,000	
8	•	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. .					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
CHAPITRE II.							
PENSIONS ET SECOURS.							
9	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année					
10	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »					
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889 48,659 »					
11	•	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889					
12	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux					
13	•	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867					
14	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)					
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					
CHAPITRE III.							
STATISTIQUE GÉNÉRALE.							
15	•	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
622,133	537,500	84,833	»	559,678	552,381 05	
15,000	14,000	1,000	»	14,000		
					19,809 22	
8,000	6,000	2,000	»	6,000		
645,133	557,500	87,833	»	559,678	552,190 27	
AUGMENTATION. . fr.		87,833				
53,340	52,640	700	»	52,640	37,309 52	
241,059	241,059	»	»	241,059	199,590 22	
775	775	»	»	1,100	1,099 98	
36,000	36,000	»	»	56,000	34,975 44	
7,561	7,512	»	151	7,512	7,508 »	
91,450	90,000	1,450	»	60,415	60,290 »	
429,985	427,986	2,150	151	598,726	540,772 96	
AUGMENTATION. . fr.		1,999				
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
16	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. -- Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Traductions																										
17	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. -- Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. -- Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
		CHAPITRE IV.																										
		AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																										
18	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 108,860																										
	b.	— de Brabant. 138,720																										
	c.	— de la Flandre occidentale 139,760																										
	d.	— de la Flandre orientale. 137,000 ⁽¹⁾																										
19	e.	— de Hainaut 126,500																										
	f.	— de Liège 122,720																										
	g.	— de Limbourg 88,610																										
	h.	— de Luxembourg 76,000																										
	i.	— de Namur. 102,000																										
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires. 15,256																										
		<table> <tr> <th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,600</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr> </table>	PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
7,000	10,000	»	3,000	24,800	27,990 20	
14,800	14,800	»	»			
50,600	55,600	»	3,000	35,600	34,854 20	
DIMINUTION. . fr.		3,000				
449,800	449,800	»	»	438,800	457,945 70	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,041,526	1,027,229 59	(1) Y compris une somme de 3,500 francs destinée à rémunérer la personne chargée du classement des archives de la Flandre orientale.
1,505,226	1,505,226	»	»	1,480,126	1,465,175 29	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
20	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
21	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889	15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
23	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,503,226	1,303,226	»	»	1,480,126	1,465,175 29	
231,900	251,900	»	20,000	231,900	245,588 79	
433,900	433,900	»	»	461,130	463,399 80	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,508 91	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,037 48	
50,000	50,000	»	»	50,000	38,155 56	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	56,518 59	
2,509,026	2,588,026	»	79,000	2,289,176	2,328,184 22	
DIMINUTION . . . fr.		79,000				
.						
106,000	106,000	»	»	108,000	104,539 30	
24,000	26,000	»	2,000	28,000	20,951 93	
130,000	132,000	»	2,000	136,000	123,491 25	
DIMINUTION . . . fr.		2,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
28	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,700</td></tr> <tr> <td>Huissier-planton de l'inspection générale</td><td>1</td><td>600</td></tr> <tr> <td>Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)</td><td>"</td><td>1,700</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>25,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700	Huissier-planton de l'inspection générale	1	600	Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	"	1,700			25,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700																								
Huissier-planton de l'inspection générale	1	600																								
Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	"	1,700																								
		25,500																								
29	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																								
30	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																								
31	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td><td>"</td><td>3,900</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td><td>"</td><td>600</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,800	Salaire des ouvriers	"	3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	"	600			7,500						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,800																								
Salaire des ouvriers	"	3,900																								
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	"	600																								
		7,500																								
52	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																								
53	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Gardien en chef.</td><td>1</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,200</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Gardien en chef.	1	2,000																								
Greffier	1	1,200																								
		3,200																								
54	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																								
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,500 »	25,500 »	»	»			
				27,000 »	27,995 53	
1,500 »	1,500 »	»	»			
10,500 »	18,000 »	»	7,500 »	15,000 »	14,991 19	
7,500 »	7,500 »	»	»	5,000 »	3,000 »	
44,000 »	44,000 »	»	»	(1) 87,000 »	(2) 64,655 71	(1) Y compris le crédit de l'article 34.
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,199 92	(2) Y compris les dépenses faites sur l'art. 34.
43,000 »	43,000 »	»	»	(3) »	»	(3) Voir la note n° 1
135,200 »	142,700 »	»	7,500 »	137,200 »	113,842 38	
DIMINUTION . . fr.		7,500 »				

BUGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
35	"	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	"	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .
57	"	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	"	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.		
39	"	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,830,000
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . 150,000
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	31,574 »	
34,000	34,000	»	»	34,000	31 574 »	
17,000	17,000	»	»	20,000	19,960 70	
3,000	3,000	»	»			
20,000	20,000	»	»	20,000	19,960 70	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,176 »	
131,500	131,500	»	»	100,000	100,000 »	
331,500	331,500	»	»	300,000	299,176 »	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 63	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 63	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
			REPORT. . . . fr.																
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et trai- tements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection	30,000 »																
41		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>5,000 et 6,500</td><td>11,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>5 000</td><td>5,000</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,500	8,500	Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500	Chef de bureau	1	5 000	5,000	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																
Inspecteur général	1	8,500	8,500																
Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500																
Chef de bureau	1	5 000	5,000																
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	40,000 »																
42	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																	
43	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																	
		TOTAL DU CHAPITRE X	fr.																
		CHAPITRE XI.																	
		SERVICE DE SANTÉ.																	
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	18,000 »																
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel	5,000 »																
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	90,000 »																
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes.	10,000 »																
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central	22,500 »																
44	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indi- gentes	10,000 »																
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique.	12,000 »																
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres	8,000 »																
	i.	Impressions et dépenses diverses	4,000 »																
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	9,000 »																
		A REPORTER.	fr.																

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 63	
70,000	70,000	»	»	68,000	74,921 80	
10,000	10,000	»	»	10,000		
2,000	2,000	»	»	4,000	4,000 »	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,045,947 43	
200,000	208,000	»	8,000	200,000	197,186 16	
200,000	208,000	»	8,000	200,000	197,186 16	

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																										
		REPORT. fr.																																																																																																																																																																																										
44 (suite).	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »																																																																																																																																																																																										
	l.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »																																																																																																																																																																																										
	m.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. 1,500 »																																																																																																																																																																																										
	n.	Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires. 2,000 »																																																																																																																																																																																										
45	»	Académie royale de médecine.																																																																																																																																																																																										
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).																																																																																																																																																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																																																																																																																																																										
		CHAPITRE XII.																																																																																																																																																																																										
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.																																																																																																																																																																																										
46	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.																																																																																																																																																																																										
47	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers																																																																																																																																																																																										
48	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité																																																																																																																																																																																										
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE GAND.</td></tr><tr><td colspan="6">Situation à la fin du 3^e trimestre 1888.</td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>38</td><td>»</td><td>7,000</td><td>268,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>4</td><td>»</td><td>5,000</td><td>20,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1849) . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>6</td><td>»</td><td>1,000 à 5,000</td><td>16,000</td><td></td></tr><tr><td>Assistants.</td><td>16</td><td>»</td><td>2,000 à 3,000</td><td>27,000</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>2</td><td>»</td><td>3,000</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>4</td><td>»</td><td>1,500 à 3,000</td><td>12,900</td><td></td></tr><tr><td>Maîtres de dessin.</td><td>3</td><td>»</td><td>2,200 à 3,200</td><td>8,025</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>39</td><td>»</td><td>500 à 5,000</td><td>68,650</td><td></td></tr><tr><td>Chefs et aides de clinique.</td><td>11</td><td>»</td><td>500 à 1,500</td><td>4,500</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier. .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6,805</td><td></td></tr><tr><td>École du génie civil.</td><td>18</td><td>»</td><td>1,500 à 12,500</td><td>102,900</td><td></td></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE LIÈGE.</td></tr><tr><td colspan="6">Situation à la fin du 3^e trimestre 1888.</td></tr><tr><td>Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales</td><td>1</td><td>»</td><td>9,000</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>36</td><td>»</td><td>7,000</td><td>252,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>7</td><td>»</td><td>5,000</td><td>35,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs à l'école des mines . . .</td><td>3</td><td>»</td><td>5,000 à 6,000</td><td>16,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>20</td><td>»</td><td>1,000 à 6,500</td><td>66,700</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs et maîtres de langue. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>2,000 à 4,500</td><td>17,550</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux</td><td>1</td><td>»</td><td>3,000</td><td>3,000</td><td></td></tr><tr><td>Assistants et élèves assistants</td><td>19</td><td>»</td><td>1,000 à 3,000</td><td>39,500</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>69</td><td>»</td><td>900 à 6,000</td><td>119,200</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de clinique</td><td>7</td><td>»</td><td>650</td><td>4,410</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers et employés temporaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>16,410</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	UNIVERSITÉ DE GAND.						Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1888.						Professeurs ordinaires.	38	»	7,000	268,000		— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000		Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1849) . .	»	»	»	10,000		Chargés de cours.	6	»	1,000 à 5,000	16,000		Assistants.	16	»	2,000 à 3,000	27,000		Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000		Répétiteurs	4	»	1,500 à 3,000	12,900		Maîtres de dessin.	3	»	2,200 à 3,200	8,025		Personnel administratif	39	»	500 à 5,000	68,650		Chefs et aides de clinique.	11	»	500 à 1,500	4,500		Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	6,300		Indemnités pour services divers . . .	»	»	»	6,805		École du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	102,900		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.						Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1888.						Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000		Professeurs ordinaires.	36	»	7,000	252,000		— extraordinaires.	7	»	5,000	35,000		Traitements complémentaires.	»	»	»	10,000		Professeurs à l'école des mines . . .	3	»	5,000 à 6,000	16,000		Chargés de cours.	20	»	1,000 à 6,500	66,700		Répétiteurs et maîtres de langue. . .	6	»	2,000 à 4,500	17,550		Agrégés spéciaux	1	»	3,000	3,000		Assistants et élèves assistants	19	»	1,000 à 3,000	39,500		Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	119,200		Chefs de clinique	7	»	650	4,410		Jardin botanique. Personnel ouvrier .	»	»	»	12,000		Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	16,410	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																																																																																							
UNIVERSITÉ DE GAND.																																																																																																																																																																																												
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1888.																																																																																																																																																																																												
Professeurs ordinaires.	38	»	7,000	268,000																																																																																																																																																																																								
— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000																																																																																																																																																																																								
Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1849) . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																																								
Chargés de cours.	6	»	1,000 à 5,000	16,000																																																																																																																																																																																								
Assistants.	16	»	2,000 à 3,000	27,000																																																																																																																																																																																								
Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000																																																																																																																																																																																								
Répétiteurs	4	»	1,500 à 3,000	12,900																																																																																																																																																																																								
Maîtres de dessin.	3	»	2,200 à 3,200	8,025																																																																																																																																																																																								
Personnel administratif	39	»	500 à 5,000	68,650																																																																																																																																																																																								
Chefs et aides de clinique.	11	»	500 à 1,500	4,500																																																																																																																																																																																								
Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	6,300																																																																																																																																																																																								
Indemnités pour services divers . . .	»	»	»	6,805																																																																																																																																																																																								
École du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	102,900																																																																																																																																																																																								
UNIVERSITÉ DE LIÈGE.																																																																																																																																																																																												
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1888.																																																																																																																																																																																												
Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000																																																																																																																																																																																								
Professeurs ordinaires.	36	»	7,000	252,000																																																																																																																																																																																								
— extraordinaires.	7	»	5,000	35,000																																																																																																																																																																																								
Traitements complémentaires.	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																																								
Professeurs à l'école des mines . . .	3	»	5,000 à 6,000	16,000																																																																																																																																																																																								
Chargés de cours.	20	»	1,000 à 6,500	66,700																																																																																																																																																																																								
Répétiteurs et maîtres de langue. . .	6	»	2,000 à 4,500	17,550																																																																																																																																																																																								
Agrégés spéciaux	1	»	3,000	3,000																																																																																																																																																																																								
Assistants et élèves assistants	19	»	1,000 à 3,000	39,500																																																																																																																																																																																								
Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	119,200																																																																																																																																																																																								
Chefs de clinique	7	»	650	4,410																																																																																																																																																																																								
Jardin botanique. Personnel ouvrier .	»	»	»	12,000																																																																																																																																																																																								
Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	16,410																																																																																																																																																																																								
		A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	208,000	»	8,000	200,000	197,186 16	
33,500	33,500	»	»	55,500	33,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
233,500	241,500	»	8,000	255,500	235,686 16	
DIMINUTION . fr.		8,000				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,220 56	
1,186,200	1,186,200	»	»	1,174,020	1,118,126 76	
1,189,200	1,189,200	»	»	1,177,020	1,120,347 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
		REPORT. . . . fr.																							
49	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques .																							
50	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																							
51	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury																							
52	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation																							
»	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés(p ^r mém.)																							
53	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.																							
54	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.																							
55	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																							
56	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																							
57	»	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
		CHAPITRE XIII.																							
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																							
58	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																							
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																							
60	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités																							
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,200</td><td>24,200</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations																				
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																					
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																						
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																					
61	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémuné- rations; frais de bureau																							
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités	40,315	»																					
62	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités	10,000	»																					
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	52,398	»																					
		A REPORTER. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,189,200	1,189,200	»	»	1,177,020	1,120,347 32	
288,500	288,500	»	»	268,500	402,248 56	
76,000	76,000	»	»	76,000	69,365 »	
60,000	53,000	7,000	»			
5,000	5,000	»	»	58,000	51,148 40	
»	»	»	»	9,500	8,863 31	
4,000	4,000	»	»			
2,200	2,200	»	»	6,200	5,745 76	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,181 75	
14,000	14,000	»	»	14,000	3,625 »	
7,000	»	7,000	»	7,000	»	
1,651,900	1,637,900	14,000	»	1,622,220	1,605,525 10	
AUGMENTATION. . fr.		14,000 »				
2,000	2,000	»	»	2,000	4,668 85	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»	24,200		
					31,490 45	
10,800	10,800	»	»	10,800		
41,000	41,000	»	»	41,000	36,159 30	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
62 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.					32,012 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.					34,923 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875					2,865 »	
	REPORT. . . . fr.							
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations	
		École normale des humanités et section des langues modernes :						
		Directeur	1	"	7,000	7,000		
		Professeurs	15	"	Max. 5,000	35,715		
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600		
		Gens de service.	2	"	"	3,000		
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :						
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000		
		Professeurs	25	"	"	36,250		
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :						
		Directeurs.	2	"	2,150 à 2,600	4,750		
		Économes.	2	"	800	1,600		
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	26,400		
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750		
		Concierges	2	"	100	200		
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :						
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500		
		Professeurs	34	"	300 à 1,800	32,950		
		Maîtresse d'études.	1	"	"	1,200		
		Économe	1	"	"	250		
		Concierge.	1	"	"	350		
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.					6,633	
		Augmentations du litt. f.					2,865	
		TOTAL. . . . fr.					172,513	
63	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.					4,000 »	
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel					2,000 »	
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel					500 »	
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel					5,580 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.					5,100 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers					14,600 »	
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS <i>proposés</i> POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,000	41,000	»	»	41,000	36,159 30	
172,513	170,513	2,000	»	170,513	167,172 54	
31,580	34,850	»	3,250	54,830	77,933 30	
243,093	246,343	2,000	3,250	266,343	281,265 14	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT fr.				
64	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce				
65	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel				
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.			849,978	»
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			527,474	»
66	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides			768,677	»
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides			961,455	»
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.			54,000	»
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)
		TOTAL.				
		ATHÉNÉES ROYAUX.				
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	300,000 »
		Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	40,200 »
		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178 »
		—	109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,067 »
		—	195	3 ^e id.	2,600 à 2,000	310,897 »
		Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850 »
		— de dessin	25	»	»	17,214 »
		— de musique	20	»	»	0,188 »
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »
		—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,909 »
		Secrétaires-trésoriers	20	»	860 à 2,070	10,154 »
		Professeurs intérimaires	6	»	2,300 à 3,200	15,600 »
		— spéciaux	5	»	»	5,100 »
		— de calligraphie.	7	»	»	2,150 »
		— de religion.	1	»	1,500 à 2,000	600 »
		Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,610 »
		Distribution des prix.	»	»	»	10,400 »
		Subsides de l'État pour minerval supplémentaire	»	»	»	101,427 »
		Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	»	»	»	54,755 »
		Subsides pour traitements à titre personnel	25	»	»	11,585 »
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800 »
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000 »
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000 »
		A REPORTER fr.				
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
245,095	246,543	2,000	3,250	266,343	281,265 14	
60,200	60,200	»	»	60,200	46,981 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,495 44	
3,141,564	3,095,756	45,808	»	3,095,756	2,224,313 47	
3,448,357	3,403,799	47,808	3,250	3,423,799	2,554,055 25	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
		REPORT					1,440,823 »
		Écoles moyennes.					
		Dotation permanente		"	"	108,500 »	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 »	
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,300 à 2,500	87,306 »	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	449,018 »	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 »	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	336,758 »	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 »	
		— de dessin	121	"	"	41,639 »	
		— de musique	119	"	"	21,394 »	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	3,004 »	
		Maitresses d'ouvrages manuels	20	"	400 à 800	8,033 »	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,033 »	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 »	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,987 »	
		Secrétaires-trésoriers	110	"	585	23,776 »	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,033 »	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 »	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture.	"	"	"	10,500 »	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	20,180 »	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,300 »	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	15,000 »	
						1,691,741 »	1,691,741 »
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,141,564 »
67	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.					
68	»	Écoles moyennes. — Bourses.					
69	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
70	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
71	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
72	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
73	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER					fr.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. fr.																																																						
74	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																						
75	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																						
76	»	Frais de rédaction et de publication du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																						
		CHAPITRE XIV.																																																						
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
77	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																						
78	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																						
79	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats.</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux.</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>109,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux.</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>274,000</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,975</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires. . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>13,650</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	3,975		Augmentations réglementaires. . . .	»	»	»	13,650						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																				
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000																																																				
Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																				
Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																				
Disponibilité.	»	»	»	3,975																																																				
Augmentations réglementaires. . . .	»	»	»	13,650																																																				
				415,525																																																				
80	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
	1°	Aux inspecteurs principaux. 43,200 »																																																						
	2°	Aux inspecteurs cantonaux. 96,000 »																																																						
	3°	Aux inspectrices déléguées. 21,600 »																																																						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . 591,000 »																																																						
81	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 134,291 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 20,000 »																																																						
		A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,760,548	3,715,990	47,808	3,250	3,733,990	2,835,815 88	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,819 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,944 32	
10,000	»	10,000	»	»	9,515 75	
3,782,048	3,727,490	57,808	3,250	3,747,490	2,878,094 95	
AUGMENTATION . . fr.		54,558				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,354 92	
415,525	415,525	»	»	411,450	597,749 20	
164,800	164,800	»	»	164,800	133,683 15	
745,291	769,355	»	24,064	784,197	789,544 83	
1,352,616	1,356,680	»	24,064	1,367,447	1,326,532 12	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . . fr.						
		Écoles normales d'instituteurs :				
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	27,700
		Économes	5	"	" 3,200	14,500
		Professeurs	60	"	" 3,600	149,250
		Surveillants	15	"	" 2,400	22,750
		Gens de service.	12	"	" 1,200	12,100
		Sections normales d'instituteurs :				
		Directeurs	3	"	Max. 6,000	16,600
		Économes	2	"	" 3,200	5,900
		Professeurs	28	"	" 3,600	59,550
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,600
		Gens de service.	4	"	" 1,200	3,500
		Écoles normales d'institutrices :				
		Directrices	5	"	Max. 4,000	12,400
		Économes	3	"	" 2,200	5,800
		Régentes et professeurs	33	"	" 5,600	83,900
		Maitresses d'études	12	"	" 2,400	17,600
		Gens de service.	7	"	" 1,200	8,400
		Sections normales d'institutrices :				
		Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000
		Économes	3	"	" 2,000	6,600
		Régentes et professeurs.	37	"	" 3,600	81,200
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	18,550
		Gens de service.	3	"	" 1,200	3,200
						577,200
		Suppl. de traitement ou indemnités.				15,800
					TOTAL . . .	591,000
82	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884				
83	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
84	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.				
85	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées				
86	a.	Frais des conférences des instituteurs. 90,000 "				
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. 10,000 "				
87	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.				
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,332,616	1,356,680	»	24,064	1,367,447	1,320,532 12	
22,000	22,000	»	»	22,000	36,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,516 25	
89,877	95,077	»	5,200	116,327	120,363 93	
200,000	200,000	»	»	200,000	398,296 »	
100,000	96,000	4,000	»	100,000	82,960 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 88	
1,850,493	1,875,757	4,000	29,264	1,911,774	2,069,668 18	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. fr.																																				
88	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884 6,697,500 »																																				
	b.	Subsides ex:raordinaires aux communes (charge temporaire) 275,000 »																																				
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application 100,000 »																																				
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux 600,000 »																																				
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes 1,000,000 »																																				
89	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires 50,000 »																																				
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. 10,000 »																																				
90	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités																																				
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Conservateur.</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Employés.</td><td>2</td><td>»</td><td>»</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>4</td><td>»</td><td>»</td><td>5,100</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>17,700</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur.	1	»	»	5,500		Employés.	2	»	»	6,300		Huissiers et gens de service	4	»	»	5,100		Augmentations	»	»	»	800						17,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																	
Conservateur.	1	»	»	5,500																																		
Employés.	2	»	»	6,300																																		
Huissiers et gens de service	4	»	»	5,100																																		
Augmentations	»	»	»	800																																		
				17,700																																		
91	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . .																																				
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 21,000 »																																				
92	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. 20,000 »																																				
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 10,000 »																																				
93	»	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. »																																				
		TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,850,493	1,875,757	4,000	29,264	1,911,774	2,060,668 18	
8,672,500	8,672,500	»	»	8,267,500	8,018,815 81	
60,000	30,000	10,000	»	40,000	59,998 68	
17,700	19,800	»	2,100			
				34,000	28,539 05	
14,200	51,200	»	17,000			
51,000	51,000	»	»	51,000	54,201 72	
15,000	»	15,000	»	»	14,597 80	
10,680,893	10,700,257	29,000	48,364	10,304,274	10,205,819 24	
DIMINUTION. . fr.		19,364				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
LETTRES ET SCIENCES.		
94	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882 a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 33,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
95	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays. 5,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale. 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
96	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 6,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 151,100	156,100	»	c) 5,000	156,100	161,917	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1884-1888). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i. c) Charge éteinte. Double concours de 1888.
108,073	108,073	»	»	108,073	108,720 67	
23,600	23,600	»	»	21,000	»	
282,773	287,773	»	5,000	285,173	267,637 67	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
97	>	Palais des Académies : traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
98	>	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service.	
99	>	— frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions	
100	>	Bibliothèque royale ; personnel ; rédaction du catalogue général	
101	>	— matériel et acquisitions	
102	>	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections.	
103	>	— — matériel et acquisitions	
104	>	Archives du royaume à Bruxelles ; personnel	
105	>	— — matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
106	>	Archives de l'État dans les provinces ; personnel	
107	a.	Frais de publication des inventaires des archives ; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE XV fr.
CHAPITRE XVI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
108	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art,	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés. POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
282,773	287,773	»	5,000	283,173	267,637 67	
8,850	8,850	»	»	8,850	6,976 »	
55,750	55,750	»	»	55,750	53,749 »	
34,400	34,400	»	»	34,400	34,399 »	
93,400	93,400	»	»	92,400	92,400 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,700 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	69,214 »	
a) 50,350	50,350	»	»	69,350	65,151 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	58,516 »	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,199 »	
59,750	59,750	»	»	59,750	56,133 »	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	14,496 »	a) Y compris 8,000 francs en charge extraor- dinaire et temporaire.
812,073	817,073	»	5,000	832,473	802,550 67	
DIMINUTION. . . fr.		5,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés. fr. 233,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
108 (suite)	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. 15,250 »
	g.	Dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. 1,500 »
109	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions »
110	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux. »
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien fr. 412,589 »
111	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux aca- démies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin 250,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges: dépenses diverses 36,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 551,750	361,750	»	10,000	551,750	506,199	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	13,600	
8,850	8,850	»	»	8,850	7,617	
429,089	429,089	»	»	429,089	420,467	
829,689	839,689	»	10,000	829,689	747,883	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop. pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
112	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	30,023 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,473 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
113	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	84,773 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	3,033 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,450 »
114	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
115	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics (1).</i>	
116	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
117	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
118	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
119	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
829,680	839,689	»	10,000	829,389	747,883	
44,000	44,400	»	400	37,800 »	38,299	
91,260	91,260	»	»	93,060 »	68,060	
21,250	21,250	»	»	21,250 »	21,250	
a) 39,400	39,400	»	»	39,400 »	59,591 »	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000	75,000	»	»	75,000 »	14,596 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	65,165	
12,950	12,950	»	»	12,950	17,866	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,450	
1,216,749	1,227,149	»	10,400	1,212,349	1,025,960	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
120	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
121	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
122	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
123	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
124	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 113,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
125	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 125 à l'art. 111 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
		CHAPITRE XVII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
126	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS votés	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.
POUR L'EXERCICE 1889.	POUR L'EXERCICE 1888.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	POUR L'EXERCICE 1887.	L'EXERCICE 1886.	
1,216,749	1,227,149	»	10,400	1,212,349	1,023,960	
3,000	3,000	»	»	3,000	4,006	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,696	
164,820	164,820	»	»	164,820	160,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208	
54,526	54,526	»	»	54,526	55,726	
a) 173,000	175,000	»	»	173,000	172,978	a) Dont 11,000 francs de charge extraordi- naire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,696,303	1,706,703	»	10,400	1,691,903	1,497,654	
DIMINUTION. . fr.		10,400				
6,500	6,000	500	»	6,000	891 74	
AUGMENTATION. . fr.		500				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XI.	Service de santé.
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire.
XV.	Lettres et sciences
XVI.	Beaux-arts
XVII.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
645,133	557,300	87,833		559,678	552,190	27
429,985	427,986	1,999		398,726	540,772	96
50,600	33,600		3,000	53,600	34,854	20
2,509,026	2,388,026		79,000	2,289,176	2,528,184	22
130,000	132,000		2,000	136,000	125,491	23
135,200	142,700		7,500	137,200	113,842	35
54,000	34,000			34,000	31,574	
20,000	20,000			20,000	19,960	70
351,500	551,500			500,000	299,176	
2,082,000	2,082,000			2,082,000	2,043,947	43
235,500	241,500		8,000	255,500	235,686	16
1,651,900	1,637,900	14,000		1,622,220	1,665,525	10
3,782,048	3,727,490	54,558		3,747,490	2,878,094	95
10,680,893	10,700,257		19,364	10,304,274	10,205,819	24
812,075	817,075		5,000	832,473	802,350	67
1,696,303	1,706,703		10,400	1,691,903	1,497,634	
6,500	6,000	500		6,000	891	74
25,010,661	24,986,035	158,890	134,264	24,428,240	23,177,993	22
AUGMENTATION. . . fr.		24,626				

(134)